

—
Mise en situation

OBJECTIFS

- **Maîtriser** les fondamentaux de l'assemblée générale
- **Apprendre** à exposer avec pédagogie le travail effectué
- **Conduire** sereinement une assemblée générale

NIVEAU & PUBLIC

NIVEAU 2

Gestionnaires, syndics

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 8 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board**Effectif maximum** : 20

INTERVENANT(S)

Dominique DEVEZE*Expert immobilier et expert de justice**Administrateur de biens pendant 26 ans**Maîtrise de droit privé**DESS « Urbanisme Construction Aménagement »***Marie-Hélène MARTIAL***MHM CONSULTANTS formations, conseil, coaching**Consultante formatrice spécialisée en copropriété**Ancienne directrice Juridique et directrice Copropriété*

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT**Non Adhérent FNAIM** : 300 € HT

PROGRAMME

I - RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE

La convocation

- Le formalisme de la convocation
- Délai
- Forme
- Résolutions
- Qui convoque ?
- Qui convoquer ?

Le déroulement de l'assemblée générale

- La feuille de présence
- Les pouvoirs
- Le président, les scrutateurs, le secrétaire
- Les votes et les majorités
- Procès-verbal

Le contentieux de l'assemblée générale

- Délai de contestation
- Rappel des principaux litiges liés aux assemblées générales

II - ATELIERS PRATIQUES

La maîtrise du cadre juridique de l'assemblée générale

- Quiz sur les différents thèmes présentés
- Etude d'un cas pratique lié à une contestation d'une assemblée générale

Mise en situation d'une assemblée générale

- Connaître les principes de gestion des conflits
- La communication verbale et non verbale
- La reformulation
- Identifier ses adversaires et ses alliés
- Cas pratiques sur les situations fréquemment rencontrées
- Gérer les copropriétaires difficiles, indisciplinés
- Expliquer, convaincre, clôturer